

Covid-19 : L'OPPBTP rappelle les bons réflexes pour maintenir une protection contre le virus

Le virus de la Covid-19 circule toujours. Les derniers variants du virus, s'ils sont très contagieux, ne sont que peu virulents, et les cas graves ont largement baissé ces dernières semaines. Néanmoins, la Covid-19 reste un danger à surveiller, qui a toujours des conséquences problématiques pour les entreprises, pour partie en raison de l'absentéisme qu'elle provoque. Il est donc nécessaire de continuer à être attentif. L'OPPBTP rappelle dans [un article synthétique et pratique](#) tous les réflexes et les gestes efficaces pour se protéger du virus et limiter les contaminations dans les entreprises du BTP et sur les chantiers.

- **Se laver les mains fréquemment**

La proximité et l'accessibilité à l'eau sont primordiales pour permettre aux compagnons de se laver les mains le plus souvent possible. Le lavage des mains avec du gel hydroalcoolique est une solution complémentaire quand il n'est pas possible de se laver les mains à l'eau et au savon.

- **Porter un masque dans certaines situations**

Le port du masque pour se protéger et protéger les autres est conseillé dans les véhicules, lors de déplacements à plusieurs compagnons si on ne peut pas aérer, dans les transports en commun, et dans les espaces clos ou confinés et les salles de réunion qui ne peuvent pas être régulièrement aérés. Le masque reste également recommandé pour les personnes malades ou fragiles, les personnes symptomatiques, cas contact et pour les interventions chez des particuliers malades.

- **Aérer périodiquement les salles, les réfectoires et les véhicules**

Aérer les espaces fermés (bureaux, bases vie, véhicules, engins) au minimum 10 minutes toutes les heures est efficace contre la propagation des virus. L'aération régulière est à privilégier quel que soit le mode d'aération ou de climatisation des locaux.

- **Nettoyer régulièrement les surfaces**

Le nettoyage régulier des locaux, des tables, des poignées, des équipements des installations de chantier (toilettes, lavabos et douches) et des véhicules et engins avec de l'eau et les produits de nettoyage habituels est à encourager.

- **Sensibiliser les salariés**

Une information auprès de tous les salariés lors des briefings de poste ou lors des quarts d'heure sécurité permet de rester vigilant et de rappeler les bons réflexes pour se protéger. De nombreux supports sont à disposition et utilisables sur preventionbtp.fr.

- **S'organiser et dialoguer**

Des mesures organisationnelles peuvent être décidées par le chef d'entreprise concernant l'organisation des flux de circulation, des temps de travail, etc. Lorsqu'il existe un CSE ou une commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), une information ou une consultation sur les mesures sanitaires envisagées ou prises au sein de l'entreprise peuvent être mises à l'ordre du jour.

- **Organiser la coopération des acteurs du chantier**

Pour chaque chantier, les questions de coordination sur les mesures de prévention liées à la circulation du virus de la Covid-19 doivent être abordées. Le maître d'ouvrage, le coordonnateur SPS, le maître d'œuvre et les entreprises pourront ainsi échanger sur les moyens organisationnels, comme l'accessibilité et les points d'eau nécessaires, la gestion de la coactivité, la configuration des installations de chantier...

« Tous les gestes adoptés pendant la pandémie ont permis de travailler en sécurité sur les chantiers. Nous avons tout à gagner à les conserver. Rappelons aussi que la vigilance de chacun au respect des gestes barrières, le port du masque dès l'apparition des premiers symptômes et la vérification de son statut au regard du virus par un test sont essentiels pour protéger les autres » ajoute Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP.

Dans sa [boîte à outils Covid-19](#), l'OPPBTP propose de nombreuses ressources ainsi qu'une base de Questions / Réponses spécifiques sur la Covid-19 à destination des professionnels. Une nouvelle page « [Focus COVID-19](#) » est également disponible sur le site de PréventionBTP. Par ailleurs, les conseillers en prévention et les formateurs de l'OPPBTP sont toujours disponibles sur le terrain ainsi qu'à distance grâce au service [PréventionBTP En Direct](#).

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance est assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, qui garantissent le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain, qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. En s'appuyant sur son expertise, l'organisme a pour mission d'identifier les solutions de prévention, de promouvoir la prévention auprès des acteurs de la prévention et d'accompagner les entreprises et autres acteurs de la construction en leur apportant assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**. Son offre en présentiel ou à distance est adaptée à toutes les tailles d'entreprises, quel que soit leur métier ou leur niveau de maturité en prévention :

#information pour connaître l'actualité de la prévention. L'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité. Des experts répondent aux questions en ligne sur le site preventionbtp.fr. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers. Des conseillers de l'OPPBTP aident les entreprises à conduire des diagnostics et proposent des solutions pour améliorer leurs performances en prévention. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité : travaux en hauteur, risque routier...

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues. Les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels, effectuée en présentiel ou à distance, au travers de modules spécialisés.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention. Les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP